

N°22/DEC/172

## DÉCISION DU MAIRE

### MARCHÉ N°2022M02 D'ACHAT D'UN CAMION UTILITAIRE GNV ÉQUIPÉ D'UN BRAS AMPLIROLL

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU ensemble les documents de consultation des entreprises et l'avis d'appel public à la concurrence du 27 juin 2022 ;

VU les candidatures et offres reçues et leur analyse conformément au règlement de la consultation ;

## D É C I D E

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'acquisition d'un camion utilitaire GNV équipé d'un bras ampliroll.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire l'entreprise CONCEPTS & COLLECTIVITÉS, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 48.500,00 € entendue hors taxes.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le présent marché avec ladite, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : Le présent marché débutera dès sa notification, avec une date prévisionnelle d'achèvement de douze mois au maximum.

**Article 4** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Article 5** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 5 septembre 2022.



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 SEP. 2022  
Et de la publication le 30 SEP. 2022

*Pour le Maire et par délégation :*  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

